



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3944 du 20 avril 2026 de l'honorable Députée Madame Francine Cloesener.

1. Ces résultats suscitent-ils des inquiétudes quant à l'ampleur des besoins en matière de développement du langage chez les jeunes enfants au Luxembourg ?

Les résultats du Bilan 30 sont assez constants au fil des années. Ils sont en ligne avec les constats des études internationales de prévalence en la matière qui indiquent qu'environ 7% des enfants ont des troubles du développement du langage¹ et 4% des enfants ont des troubles du neurodéveloppement².

Ces résultats ne mettent pas en évidence de problématique particulière ou spécifique au Luxembourg. En effet l'objectif du Bilan 30 est non-seulement de dépister les troubles du développement de façon précoce, mais également d'accompagner les parents d'enfants présentant de légers décalages par rapport à la norme avec des conseils spécifiques pour éviter l'apparition de troubles.

Il reste néanmoins essentiel de poursuivre une surveillance attentive de l'évolution des besoins de la population, afin de garantir en permanence l'adéquation des ressources dédiées au dépistage et à la prise en charge des enfants concernés.

2. Le gouvernement collecte-t-il systématiquement des données dans le cadre du Bilan 30 afin de mieux orienter les politiques de prévention ? Le gouvernement envisage-t-il de recueillir, sur une base volontaire, des données dans le cadre du Bilan 30 afin d'identifier l'influence de facteurs positifs ou négatifs sur le développement du langage, tels que p. ex. le multilinguisme, la fréquentation d'une structure d'éducation et d'accueil (SEA), le contexte socio-économique des familles, des troubles auditifs non traités ou une exposition précoce aux écrans ?

À ce jour, le programme Bilan 30 a une vocation essentiellement opérationnelle. En dehors des statistiques générales, il n'y a pas de collecte spécifique et structurée de données.

3. Quelles mesures concrètes le gouvernement met-il actuellement en œuvre - que ce soit auprès des parents, des professionnels de la petite enfance ou dans les structures d'accueil - pour soutenir activement le développement du langage des enfants en amont du Bilan 30, et quelles mesures supplémentaires sont envisagées à l'avenir ?

Le gouvernement met en œuvre une approche structurée et proactive afin de soutenir le développement langagier des enfants dès le plus jeune âge, en amont du Bilan 30.

De nombreuses mesures sont actuellement mises en œuvre par le gouvernement afin de soutenir le développement du langage des enfants et de renforcer les compétences parentales avant l'âge de 30 mois.

Dans le secteur étatique, on peut notamment citer le dépistage audiométrique néonatal, les séances « Info-Langage », auxquelles tous les parents de nouveau-nés sont invités afin de recevoir des conseils sur le développement global et langagier de leur enfant, ainsi que le service « Eltereforum », qui propose un large éventail de séances d'information et d'échange sur le développement précoce.

¹ Prevalence of specific language impairment in kindergarten children, Tomblin et al., 1997

² Global and regional prevalence of disabilities among children and adolescents, Olusanya et al., 2022



Dans le secteur conventionné, plusieurs services contribuent à la prise en charge des troubles du développement, notamment le Service de Rééducation Précoce, les services « PRIMA » et « AMANE ». S'y ajoutent les activités de l'« Eltereschoul » de la Fondation Kannerschlass, les consultations nourrissons de la Ligue médico-sociale et le service ALUPSE Dialogue, qui offrent un accompagnement précoce aux familles.

Par ailleurs, les professionnels de la petite enfance bénéficient d'une offre importante de formation continue en matière de stimulation précoce et de développement du langage, avec plus de 200 formations actuellement proposées dans le catalogue du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et les formations « Info-Langage » de la Direction de la santé adaptées au personnel des structures d'accueil.

Depuis 2017, le programme d'éducation plurilingue destiné aux enfants de 1 à 4 est offert dans l'ensemble des services d'éducation et d'accueil prestataires du chèque-service d'accueil. L'objectif de l'éducation plurilingue est d'exposer les enfants au luxembourgeois et au français, tout en valorisant les langues parlées en famille. L'éducation plurilingue se base sur trois piliers, notamment :

- le soutien de l'acquisition du langage à travers une approche ludique et holistique
- le partenariat éducatif avec les familles
- et la mise en réseau et la collaboration avec les services scolaires, sociaux et médicaux au niveau local

Le service Eltereforum contribue directement au soutien du développement du langage des jeunes enfants à travers un ensemble de mesures concrètes destinées aux parents dès la grossesse. Il propose une offre variée d'activités gratuites et accessibles à tous, centrées sur l'échange, l'information et l'accompagnement parental. L'ensemble des activités de l'Eltereforum revêt un caractère préventif et vise à renforcer les interactions quotidiennes entre parents et enfants, interactions essentielles pour favoriser l'acquisition du langage dès les premiers mois de vie.

L'Eltereforum a ainsi développé l'Activity Box, destinée aux parents d'enfants âgés de 1 à 3 ans. Cette boîte peut être retirée gratuitement dans les dix forums parentaux actuellement opérationnels au Luxembourg. Conçue dans le cadre de la campagne Screen-Life Balance, elle a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les parents dans la mise en pratique des recommandations scientifiques relatives à l'usage des écrans au quotidien, notamment en mettant en avant l'importance des interactions avec leur enfant.

L'Eltereforum propose aussi régulièrement des séances Info-Langage, organisées en collaboration avec le Service audiophonologique. Ces séances offrent aux parents des informations et des conseils concrets pour favoriser le développement du langage chez leur enfant au quotidien.

En complément, une lettre aux parents intitulée « 7 réflexions sur le langage en famille » a été diffusée aux parents. Celle-ci est également consultable sur le site www.eltereforum.lu, où l'on trouve par ailleurs diverses ressources et références consacrées au développement du langage chez l'enfant.

Enfin, le service Eltereforum travaille activement au développement d'une collaboration étroite et durable avec les structures d'éducation et d'accueil, afin de mieux faire connaître ses offres et de permettre à un maximum de parents d'en bénéficier le plus tôt possible.

Par ailleurs, le Centre de logopédie (CL) joue un rôle essentiel dans le dépistage précoce des troubles auditifs et du langage auprès des enfants fréquentant le cycle 1 de l'enseignement fondamental, soit généralement les enfants âgés de 3 à 6 ans. Le cycle 1.0 (éducation précoce) concerne en principe les enfants âgés de 3 à 4 ans, tandis que les cycles 1.1 et 1.2 concernent principalement les enfants âgés de 4 à 6 ans.



Ce dispositif vise à identifier de manière précoce les élèves présentant une déficience auditive et/ou un trouble du développement du langage et de la parole.

Dans le cadre de ce dépistage, les parents des enfants fréquentant l'éducation précoce sont invités à remplir un questionnaire relatif au profil langagier de leur enfant. Pour les élèves des cycles 1.1 et 1.2, des professeurs spécialisés en logopédie et des orthophonistes du Centre de logopédie procèdent à un dépistage systématique au cours des premiers mois de chaque année scolaire. À travers des échanges adaptés à l'âge des enfants, basés notamment sur des images et du matériel ludique, les professionnels évaluent le développement linguistique des élèves.

Lorsque des difficultés sont détectées, un entretien avec les parents est organisé et un bilan logopédique approfondi est réalisé sur base de tests normés et d'évaluations auditives complémentaires. Si les troubles sont confirmés, différentes mesures spécialisées peuvent être proposées aux familles, telles qu'un diagnostic spécialisé, une guidance parentale ou pédagogique, voire un enseignement spécialisé dans une classe régionale ou au sein du Centre de logopédie. L'objectif demeure toujours de favoriser, dans la mesure du possible, le maintien ou la réintégration de l'élève dans sa classe d'origine.

Le Centre pour le développement moteur (CDM) assure également un dépistage systématique des troubles du développement moteur auprès de tous les élèves du cycle 1.2, soit généralement les enfants âgés de 5 à 6 ans. Chaque année, les équipes composées d'ergothérapeutes et de psychomotriciens du CDM évaluent entre 6 200 et 6 500 élèves à travers des exercices de motricité globale et fine réalisés directement dans les écoles.

Ce dispositif vise à détecter précocement les troubles du développement de la coordination motrice afin de permettre une prise en charge adaptée dès le début du parcours scolaire. Lorsque des retards significatifs sont identifiés, des évaluations complémentaires peuvent être réalisées et, avec l'accord des parents, des mesures rééducatives spécifiques peuvent être mises en place par le CDM sous forme ambulatoire, de manière individuelle ou en groupe. Pour les situations plus complexes, un diagnostic spécialisé ainsi qu'une prise en charge spécialisée peuvent être proposés en fonction des besoins spécifiques de l'enfant.

En complément, le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV) assure le dépistage des troubles dans le domaine de la vue auprès des élèves du cycle 2.1. Depuis l'année scolaire 2022/2023, ce dépistage s'inscrit dans une approche innovante développée en collaboration avec le Luxembourg Centre for Educational Testing (LUCET), intégrée aux épreuves standardisées auxquelles participent tous les élèves du cycle 2.1.

Cette procédure permet d'identifier des indications de troubles visuels potentiels grâce à certaines tâches spécifiques des épreuves standardisées. Les élèves présentant des résultats atypiques sont ensuite évalués par les équipes spécialisées du CDV, composées notamment d'orthoptistes, d'optométristes et de psychologues. En cas de difficultés détectées, les parents sont informés et peuvent être orientés vers un ophtalmologue ainsi que vers un diagnostic spécialisé par le CDV afin de mettre en place, le cas échéant, des mesures de prise en charge adaptées.

Ces dispositifs de dépistage précoce s'inscrivent dans une approche globale visant à identifier rapidement les besoins spécifiques des élèves afin de leur garantir un accompagnement adapté et de favoriser l'égalité des chances dès le début du parcours scolaire.

À l'avenir, deux orientations principales sont envisagées. D'une part, il est prévu de renforcer la participation des familles aux offres de sensibilisation et de dépistage de la Direction de la santé, notamment via la mise en place d'une allocation incitative. D'autre part, des formations spécifiques sur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

le développement précoce, y compris langagier, seront proposées aux médecins de première ligne, afin de les inclure dans le repérage précoce des troubles du développement.

Luxembourg, le 21 mai 2026

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez